



COMPTE-RENDU
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un et le vingt-trois mars à 18 heures 00,

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Bergeroux de la commune, sous la présidence de Madame FONTAINE Sonia, Maire.

Présents : Mesdames FONTAINE Sonia, AILLAUD Marion, KERBOUA Yasmina, ROBERT Carole, HUBERT Armelle, AILLAUD Karine, et Messieurs GONCALVES Gilles, MUNOZ Estéban, DURAND Thierry, DEYE Manuel, BONO Vicente, HOLIET Samuel, CHAMBRE Emmanuel, AKLA Mohammed, VARCIN Alexandre.

Absents excusés: Mmes MOUREN Sylvie, BERNARD Myriam, MIOTTO Lucie, BIANCO Maryline.

Procuration : Mme BERNARD Myriam donne procuration à Mme FONTAINE Sonia.

Mme KERBOUA Yasmina a été désignée Secrétaire de Séance conformément à l'article L 2121-15 Code des Collectivités Territoriales.

LA SEANCE EST OUVERTE à 18 H 00.

Mme le Maire procède à l'appel des conseillers et annonce les procurations.

Le quorum est atteint.

Mme Yasmina KERBOUA est désignée secrétaire de séance.

POINT N°1 : COMPTE-RENDU DE DELEGATION

Mme le Maire n'a pas exercé ses délégations.

POINT N°2 COMPTE ADMINISTRATIF VILLE

M. Gilles GONCALVES est président de séance pour le vote du compte administratif.

Mme le Maire présente le compte administratif du budget 2020.

Le budget 2020 est un budget transitoire, puisqu'il démarre en juillet 2020 date des élections.

Le résultat s'explique par :

- des travaux faits en interne au lieu de faire appel à des entreprises.
- Une gestion planifiée et organisée des services techniques.
- Une optimisation du temps de travail par une gestion maîtrisée des remplacements
- Des dépenses liées au COVID compensées par des services en diminution d'activité dû au confinement.

La planification et la mise en place de plans d'actions pour l'entretien des bâtiments, l'égouttage, l'entretien de la voirie ont permis de réaliser les travaux « en régie » et de maîtriser les dépenses et de mettre en place cette gestion du quotidien indispensable pour le bien être des administrés.

Ces actions sont le reflet d'une politique de gestion du quotidien et des actions de proximité.

Organiser, anticiper, planifier, gérer, c'est notre quotidien

Liste des actions

• Logements

- entretien divers, peinture et remise en état entre 2 locataires
- peinture hall d'entrée et escalier pour les logements de l'ancien AFPA, hall du CMS, et 17 place de la République.
- interphone logements AFPA, remplacements de volets

• Ecoles

- mise en conformité électricité école maternelle,
- achat et pose des drapeaux
- peinture couloir école élémentaire,
- divers petits travaux
- dépose-minute
- création passage école maternelle,
- films occultants
- entretien des parkings

• Bâtiments communaux :

- Centre de loisirs : pose marquise et étagère fenêtre
- Salle de sports : travaux d'électricité, réparation du chauffage, achat et pose de rayonnage
- Peinture escaliers salles Bergeroux
- Peinture façades du château
- Entretiens divers : éclairage mairie, stores salles Bergeroux,...
- cantine, petits aménagements
- service technique : protection abri à sel, construction d'un escalier interne

Equipements sportifs :

- remplacements 2 projecteurs du stade et mise en conformité

Voirie :

- Rampe PMR et passage piétons allée des Marronniers
- barrières de sécurité Rue de la Fiquelle
- purge grillage de St Bonnet
- Elagage Grands Prés, cimetière, école maternelle ; traitement des buis et de platanes
- reprises de voirie diverses dont Impasse des Bugadières, Grand rue, Rue de la république,...
- peintures routières : places PMR, passages piétons
- Réfection chemin de Chamblin
- Mur montée du Pont
- Nettoyage parc du château
- Réparation canal d'arrosage rue de la République et Ste madeleine
- renforcement BT Enedis Ave Arthur Roux
- Entretien du chemin de combe julienne

Mobilier Urbain :

- pose et peinture de machines agricoles
- peinture barrières et plots
- mise en conformité feux tricolores
- Réparation et achat de guirlandes
- remplacements candélabres



COMPTES ADMINISTRATIF 2020

SYNTHESE
BUDGET PRINCIPAL

Conseil municipal du 23 Mars 2021

	Recettes	Dépenses	Résultat
Section Fonctionnement	2 225 305.38	1 667 047.28	558 258.10
Section Investissement	85 940.64	235 175.11	-149 234.47
TOTAL	2 311 246.02	1 902 222.39	409 023.63
reste à réaliser à reporter en 2021		4 932.00	
TOTAL CUMULE	2 311 246.02	1 907 154.39	404 091.63

SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
1 667 047.28		2 225 305.38	
Chapitre		13 Atténuation de charges	127 338.58
11 Charges à caractère général	473 665.49	70 Produits de services	99 086.89
12 Charges de personnel	960 325.00	73 Impôts et taxes	1 070 835.18
14 Atténuation de produits	8 927.00	74 Dotations et participations	392 988.88
65 autres charges gestion courante	126 189.32	75 Autres produits gestion courante	134 974.40
66 Charges financières	16 714.85	76 Produits financiers	0.00
67 Charges exceptionnelles	69 814.62	77 Produits exceptionnels	9 576.89
68 Dotation au provisions	0.00	78 Reprises sur amortissement	0.00
22 Dépenses imprévues fonctionne	0.00	42 opération d'ordre entre section	0.00
23 Virement à la section d'investiss	0.00		
42 opération d'ordre entre section	11 411.00	report solde exécution 2019	390 504.56

SECTION INVESTISSEMENT

Montant total dépenses investissement		Montant total recettes investissement	
235 175.11		85 940.64	
10 Dotations réserves	26 033.52	10 dotation fonds divers et réserves	65 188.03
13 subventions d'investissement	0.00	1068 dotations fonds divers réserve	7 791.76
15 Provisions pour risques et charg	0.00	13 subventions d'investissement	0.00
16 Remboursement d'emprunts	104 428.39	165 emprunts et dettes assimilées	0.00
18 Compte de liaison	0.00	21 immobilisations corporelles	0.00
19 différences sur réalisation d'im	0.00	22 immobilisations reçues en affect	0.00
20 Immobilisation incorporelles	28 561.20	23 immobilisation en cours	0.00
21 Immobilisation corporelles	68 360.24	26 particip et créances rattachées	0.00
22 Immobilisation reçues en affecta	0.00	27 autres immobilisations financière	0.00
23 Immobilisation en cours	0.00	28 amortissement des immobilisator	0.00
26 Participation et créances rattach	0.00	21 virement de fonctionnement	0.00
27 autres immobilisation	0.00	024 produits des cessions	0.00
40 opération d'ordre entre section	0.00	040 opération d'ordre entre section	11 411.00
41 opération patrimoniales	0.00	041 opération d'ordre patrimoniales	0.00
45 total des opérations pour cpt tier	0.00	165 caution	1549.85
report solde exécution 2018	7 791.76	report solde exécution 2019	0.00

Mme le Maire quitte l'assemblée pour le vote.
Voté à l'unanimité.
Mme le Maire rejoint l'assemblée.

M. Gilles Goncalves souhaite adresser ses félicitations à Mme le Maire pour cette très bonne gestion du budget communal car elle en est le garant.

POINT N°3 COMPTE DE GESTION VILLE

Mme le Maire présente le compte de gestion de Mme CARMONA, comptable de la collectivité. Elle propose d'approuver le compte de gestion 2020, qui n'appelle ni observation ni réserve sur la tenue des comptes.



COMPTE DE GESTION 2020

Résultats d'exécution BUDGET PRINCIPAL

Conseil Municipal du 23 Mars 2021

Section Fonctionnement

Montant total des recettes	1 834 800.82 €
Report de la section de fonctionnement 2018	390 504.56
Montant total des dépenses	1 667 047.28 €
Résultat I	558 258.10 €

Section investissement

Montant total des recettes	85 940.64
dont affectation du résultat d'exploitation 2019 :	
Montant total des dépenses	227 383.35
report solde d'exécution 2019	7 791.76
Résultat II	-149 234.47

Résultat total

Montant total (I+II)	409 023.63 €
-----------------------------	---------------------

Voté à l'unanimité.

POINT N° 4 AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET PRINCIPAL

Mme le Maire rappelle le résultat de l'année 2020 :

Le résultat de fonctionnement 2020 est excédentaire de 558 258.10€

Le résultat d'investissement 2020 est déficitaire de 149 234.47€

Le résultat de la section d'investissement étant négatif, il est obligatoire d'affecter a minima 149 234.47€ en investissement.

Mme le Maire propose d'affecter 352 949.21€ en investissement et le solde soit 205 308.89€ en fonctionnement.

Voté à l'unanimité.

POINT N°5 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Mme le Maire rappelle les taux d'imposition 2020 :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 28.99%

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 99.72%

Mme le Maire donne des explications sur la réforme fiscale en cours.

Du fait de la réforme de la fiscalité directe locale, le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) se traduit à compter de 2021 par un " rebasage" du taux de TFPB.

La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales se traduit pour les communes par une perte de ressources. Cette perte est compensée à partir de 2021 par le transfert aux communes de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB). Le montant de TFPB départementale transféré n'est pas automatiquement égal au montant de la ressource de TH perdue par la commune. Il peut être supérieur et on parlera alors de « commune surcompensée » ou inférieur, on parlera alors de « commune sous-compensée ».

Un coefficient correcteur, calculé par la Direction Générale des Finances Publiques permet de neutraliser ces écarts et d'équilibrer les compensations. Il est fixe et s'appliquera chaque année aux recettes de TFPB de la commune.

Pour la commune de Malijai, il sera de 0,845842.

Ainsi, pour chaque commune, le taux de référence de taxe foncière sur les propriétés bâties 2021 correspond à la somme des taux 2020 de la commune et du département. Le taux du département des Alpes de Haute Provence 2020 est de 20,70%.

En conséquence, afin de ne pas modifier le taux global d'imposition, il convient de voter les taux suivants :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 49.69%

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 99.72%

Cela permettra de maintenir au même niveau les recettes de la commune. Aucune augmentation de taux n'est envisagée pour 2021. Mais les administrés ne payeront pas plus au total.

M. Thierry DURAND remarque qu'il va falloir expliquer cela aux administrés.

Mme Armelle HUBERT demande quelle garantie nous avons que le département ne remettra pas une taxe foncière. Mme le Maire répond que c'est une réforme d'état au niveau national, il n'y a jamais aucune garantie qu'il n'y ait pas une nouvelle réforme dans l'avenir. Mais la commune ne peut pas se passer des ressources liées à la suppression de la taxe d'habitation. Ce qui est important aujourd'hui, c'est que la commune garde ses ressources, et que les administrés ne payent pas plus au total.

M. Alexandre VARCIN remarque que ce qui peut augmenter la facture des administrés, c'est la révision des valeurs locatives, c'est-à-dire la base. Ces valeurs n'ont pas été révisées depuis 1970, cela fait 50 ans. Ce qui doit être constaté aujourd'hui, c'est que la commune n'a pas augmenté ses impôts.

Voté à l'unanimité.

POINT N°6 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Mme le Maire présente le budget 2021.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Le budget de la commune est toujours contraint par la baisse des dotations depuis la mise en place de la loi Notre. La commune continue à supporter la baisse des dotations des années précédentes.

La gestion des projets passe par une maîtrise rigoureuse des dépenses, une optimisation et une organisation du temps de travail et une recherche de subventions et maîtrise de recettes, bien que plusieurs leviers permettent d'apporter des ressources à la commune.

Il est proposé ne pas actionner le levier fiscal pour ne pas faire supporter des augmentations d'impôts aux administrés, la situation économique des ménages étant de plus en plus difficile depuis le début de la crise.

Le levier principal pour pouvoir faire des investissements reste donc l'emprunt, il faut pour cela que la commune ait une capacité à emprunter. Pour 2021, le choix est fait de ne pas se tourner vers l'emprunt afin de donner dès l'année prochaine une véritable capacité à investir. Dans le but de financer les projets structurants de la commune tel que

L'étude et les travaux liés aux problématiques des ravins et donc des inondations,

La création d'un lieu du vivre ensemble : un espace intergénérationnel.

La commune s'étant inscrite dans une politique de transition énergétique, il faut prévoir le financement des études et des travaux,

La réfection de voirie,

Les actions pouvant bénéficier de subventions et rentrant dans un projet global seront priorités.

Pour optimiser la gestion du quotidien, des plans d'actions pluriannuels ont été mis en place afin de gérer les entretiens des bâtiments communaux, les écoles, les appartements. Un entretien régulier est toujours moins coûteux sur le long terme et permet de conserver sa valeur.

Un plan d'action du renouvellement du matériel est également mis en place afin de lisser les montants et de doter le personnel de matériel adaptés.

Un plan d'élagage sur 6 ans a été mis en place également.

Une attention particulière est portée à la sécurité, aux incivilités en créant un poste de Police

Pour répondre à la politique sociale et se préparer à l'après crise, une dotation exceptionnelle sera versée au CCAS.

Le groupe de travail jeunesse a mis en évidence un premier besoin pour les jeunes de 12 à 17 ans, et les premières animations seront mises en place dès le mois de juillet

Un important travail de réorganisation des services cantine et ménage est en cours afin d'améliorer la qualité du service auprès des enfants et d'avoir plus de souplesse dans la gestion de l'entretien.

Toutes ces actions s'inscrivent dans une politique de gestion du quotidien, dans des actions de proximité et d'amélioration de la qualité de vie dans notre commune.

Les points essentiels du budget 2021

Provisions

100 000 euros sont affectés à la reconstitution budgétaire

10 000 euros sont affectés à la ligne dépenses imprévues

Charges à caractère général

Le chapitre charges à caractère général comprend les charges de structures tel que l'électricité, le téléphone, les assurances, les fournitures administratives, achat repas cantine..... tout un travail d'optimisation a été réalisé afin de réduire les dépenses.

	2020	2021
	559 556,11 €	550 719,00€

Le maintien de la qualité des services passe par l'amélioration des compétences, un plan de formation sera mis œuvre toutes les années, pour 2021 une enveloppe est budgétée à hauteur de 10 000 euros

Une enveloppe budgétaire pour

Le marché de Noël : 22 500 €

Communication : 10 700 €

Fleurissement du village : 2500 €

Un budget de fonctionnement est affecté par activité

Ecole maternelle	Livres, animation	4 100 €
Ecole élémentaire	Livres animation	6 900 €
Alsh	Animation, goûter,	4800 €
Club Jeune	Animation, sortie	18 500 €
Service technique	Eclairage public, sel, petits travaux	142 000 €
Entretien bâtiments	Réparation du sol du tennis	6700 €
	Conformité électrique	6500 €
	Remplacement porte issue de secours de l'AFPA	4700 €
Entretien de la voirie	Changement du feu tricolore	6700 €
	Réparation mur St Madeleine	1815 €
	Caniveau grille de St Bonnet	4165 €
	Aménagement parking/sécurité devant les grands prés	5544 €
Entretien de la forêt	Pistes ...	5500 €

Une participation à des projets mutualisés et services mutualisés

SME : 650 €

SIG : 320 €

Mobilité 4 rives : 539 €

Convention avec 30 000 millions d'amis : 535 euros représentant 50 % de l'opération totale.

Charges de personnel

La commune compte 19.29 ETP fonctionnaires (et 5.67 ETP contractuels)

	2020	2021
	989 200 €	994 800€

Les charges du personnel sont à la hauteur des services rendus par la commune aux administrés

Les charges du personnel couvrent

Un service administratif coordonnant toutes les actions

Un service d'urbanisme

Un accueil 5 jours par semaine

Des moyens administratifs et techniques aux associations

Un service technique : travaux d'entretien et d'urgence, réglementation, normes de sécurité à mettre en place

Du personnel affecté à l'école primaire et maternelle

Un service d'entretien des bâtiments communaux

Un service de cantine accueillant environ 90 enfants

Un accueil collectif de mineur ouvert les petites vacances et 7 semaines l'été

Une halte-garderie ouverte le matin et le soir

Un club jeunesse

Un service sécurité

Ce budget intègre le coût

La création d'un poste d'Agent de Police

La création d'un poste de Directeur des services techniques

La création d'un CDD d'animation

La situation des agents en maladie a un impact sur le montant de la cotisation à la caisse de prévoyance qui s'élève pour 2021

Autres charges courantes

Reversement de la subvention à H2P : 90 000 euros

Un budget pour les subventions aux associations : 35500

Un budget pour le fonctionnement du CCAS : 15000 euros

BUDGET INVESTISSEMENT

Equipement d'ordinateur et vidéo projecteur aux écoles dans le cadre d'un financement de DETR	23 000
Achat columbarium cimetière	7 100
2 Etudes : espace intergénérationnel + Voiries	8 000
Peinture et volets du château	32 000
Voiries : panneaux , bancs...	11 135
Réseaux câblés + électrifications	29 500
Matériel pour les services techniques : tondeuse, débroussailleuse, etc...	5200
Matériel pour la cantine : lave vaisselle,	4500



BUDGET 2021

	Recettes	Dépenses	Résultat
Section Fonctionnement	1 941 719.00	1 941 719.00	0.00
Section Investissement	414 449.21	414 449.21	0.00
TOTAL	2 356 168.21	2 356 168.21	0.00

SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
1 941 719.00		1 941 719.00	
Chapitre		13 Atténuation de charges	104 500.00
11 Charges à caractère général	550 719.00	70 Produits de services	111 414.89
12 Charges de personnel	994 800.00	73 Impôts et taxes	1 024 795.22
14 Atténuation de produits	10 000.00	74 Dotations et participations	363 400.00
65 autres charges gestion courante	239 400.00	75 Autres produits gestion courante	125 500.00
66 Charges financières	15 900.00	76 Produits financiers	0.00
67 Charges exceptionnelles	500.00	77 Produits exceptionnels	6 800.00
68 Dotation au provisions	100 000.00	78 Reprises sur amortissement	0.00
22 Dépenses imprévues fonctionne	10 000.00	42 opération d'ordre entre section	0.00
23 Virement à la section d'investiss	0.00		
42 opération d'ordre entre section	20 400.00	report solde exécution 2020	205 308.89

SECTION INVESTISSEMENT

Montant total dépenses investissement		Montant total recettes investissement	
414 449.21		414 449.21	
13 subventions d'investissement	0.00	10 dotation fonds divers et réserve	12 200.00
15 Provisions pour risques et charg	0.00	1068 dotations fonds divers réserve	352 949.21
16 Remboursement d'emprunts	79 500.00	13 subventions d'investissement	5 400.00
18 Compte de liaison	0.00	16 emprunts et dettes assimilées	0.00
19 différences sur réalisation d'imm	0.00	21 immobilisations corporelles	0.00
20 Immobilisation incorporelles	8 000.00	22 immobilisations reçues en affect	0.00
21 immobilisation corporelles	177 714.74	23 immobilisation en cours	0.00
10	0.00	26 particip et créances rattachées	0.00
22 Immobilisation reçues en affecta	0.00	27 autres immobilisations financière	0.00
23 Immobilisation en cours	0.00	28 amortissement des immobilisati	0.00
26 Participation et créances rattach	0.00	21 virement de fonctionnement	0.00
27 autres immobilisation	0.00	024 produits des cessions	20 000.00
40 opération d'ordre entre section	0.00	040 opération d'ordre entre section	20 400.00
41 opération patrimoniales	0.00	041 opération d'ordre patrimoniale	0.00
45 total des opérations pour cpt tier	0.00	165 cautions	3500
		report solde exécution 2020	0.00
report solde exécution 2020	149234.47		

Voté à l'unanimité.

Mme le Maire tient à saluer le travail des équipes et des élus sur le terrain, car il a fallu des heures de travail pour préparer ce budget concerté. Bravo à tous.

POINT N°7 VOTE DE LA SUBVENTION AU CCAS

Mme le Maire propose de fixer la subvention du CCAS à 15000€

M. Thierry DURAND demande quel est le type de dépenses prévues dans cette augmentation.

Il s'agit uniquement d'aides sociales et d'urgence, car la crise COVID a fait augmenter le nombre de demandeurs, et cela n'est pas fini. Il faut se préparer à la sortie de crise.

Voté à l'unanimité.

POINT N°8 VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

M. Gilles GONCALVES présente le bilan de l'année des activités des associations.

L'année 2020, a été une année très difficile pour tout le monde et en particulier pour les associations. Toutes les activités culturelles ont dû s'arrêter suite aux mesures sanitaires nationales (fermeture des salles). Les associations sportives qui pratiquent leur activité en extérieur et avec des enfants ont pu maintenir une légère activité (hors compétitions) les autres ont dû les arrêter ou s'adapter.

Outre les pratiques directement liées aux associations c'est toutes les activités secondaires qui créent du lien et des ressources qui ont été supprimées dans le village (lotos, spectacles, soirées...)

La municipalité est restée depuis le début de la crise sanitaire en étroite liaison avec les associations. Elles ont été informées de chaque mesure prise par l'Etat, la Préfecture et la commune (fermeture, ré-ouverture, re-fermeture).

En 2020, les subventions ont été maintenues comme si l'année s'était déroulée normalement selon le calcul de la grille des critères.

Pour 2021, malgré l'arrêt des activités, et la diminution du nombre d'adhérents liés à la crise sanitaire, la commune souhaite soutenir l'ensemble des associations, en maintenant un certain niveau de subventions.

Afin de répondre au mieux aux difficultés des associations à se maintenir, la grille de critères d'évaluation de l'octroi d'une subvention ne sera pas retenue pour le mode de calcul, mais une étude cas par cas a été retenue sur les critères des bilans financiers, des projections à venir et des activités maintenues pour certains. Nous sommes bien conscients du rôle que joue chaque association en ces temps difficiles et nous continuerons à être vigilants à leur bonne pratique et maintiendrons notre mission de soutien.

- Le CAC, Team MIC, Atelier Création, 3 petits points et puis brodez, le Tarot Club, le Football Club Malijaien et le Comité des fêtes ne désirent pas de subvention.

- Léa Lumés, l'APEM, le GAM et Malij'gym n'ont pas fait de demande.

- Tour des Communautés des Communes organise le 12 septembre la course vélo Malijai- Puimichel (contre la montre) La manifestation ayant été annulée, ils ont rendu la subvention en 2020.

Il est procédé au vote des subventions :

ASSOCIATIONS	subv demandées	subv excep demandées	subv proposée	subv excep proposées	Vote
Association du Patrimoine	1200	0	1200	0	Unanimité
Bibliothèque	1000	0	1000	0	Unanimité
Les mains agiles	300	0	200	0	Unanimité
Coup de boules	2500	0	1000	0	Unanimité
Karaté club	1200	1000	1200	0	Unanimité
Malijai rando	600	0	500	0	Unanimité
Société de chasse la Diane	1500	0	1500	0	Unanimité
Team rallye passion	2000	0	300	0	Unanimité
Tennis club	5000	0	4000	0	Unanimité
amicale pompiers	2500	0	2500	0	Unanimité
Amicale du Personnel	900	0	900	0	Unanimité
C Reymond (sports)	330	0	330	0	Unanimité
FNACA	150	0	150	0	15 voix pour et 1 abstention
Protection Civile intercommunal	convenance	0	100	0	Unanimité
tour des communautés des communes	600	0	600	0	Unanimité

POINT N°9 CREATION DE POSTES

Mme le Maire rappelle que 2 agents sont actuellement en contrat à durée déterminée au sein des services techniques. La durée de ces contrats a bien montré la nécessité de ces 2 postes.

Elle propose donc:

- la création de 2 emplois permanents d'agent polyvalent des services techniques à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2021.
- à ce titre, ces emplois seront occupés par des fonctionnaires appartenant au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux relevant de la catégorie hiérarchique ... C,
- les agents affectés à ces emplois seront chargés des fonctions définies dans leur fiche de poste.
- la rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.
- de modifier le tableau des effectifs.

Voté à l'unanimité.

=====
 La Séance est levée à 19 heures 00.
 =====

La Secrétaire de Séance
 Mme Yasmina KERBOUA